

## Projet d'évolution de l'usine de valorisation énergétique située à Créteil **ATELIER THÉMATIQUE N°1 – 16 mai 2019** **INTÉGRATION URBAINE DE L'INSTALLATION**

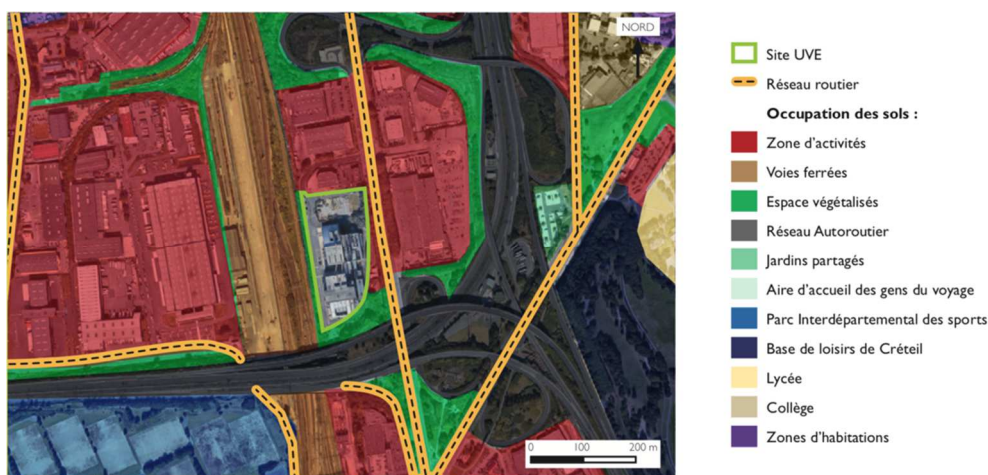
### ENVIRONNEMENT DU SITE

L'UVE est implantée au sein d'une importante **zone d'activités commerciales et industrielles** située au carrefour de plusieurs axes de communication : l'autoroute A86 au sud et à l'est de l'installation, la voie ferrée à grande vitesse Paris-Lyon-Marseille et la voie du RER D en bordure ouest du site, ainsi que la RN6 en bordure est. Cette dernière permet la desserte de l'installation.

**Les premières habitations des centres d'Alfortville et de Créteil se placent en bordure de cette zone d'activité, à plus de 500 mètres du site.** Les établissements éducatifs, sanitaires et sociaux les plus proches se trouvent sur la commune de Créteil, à plus de 500 mètres du site.

L'occupation des sols à proximité se caractérise par la présence d'espaces végétalisés, très souvent anthropisés, c'est-à-dire modifiés par la présence humaine (pelouses, taillis, bosquets d'arbres). Il n'existe ni cours d'eau ni fossés à proximité du site.

A l'heure actuelle, le site du projet est déjà occupé par les installations de l'UVE.



### SILHOUETTE CARACTÉRISTIQUE DE L'INSTALLATION

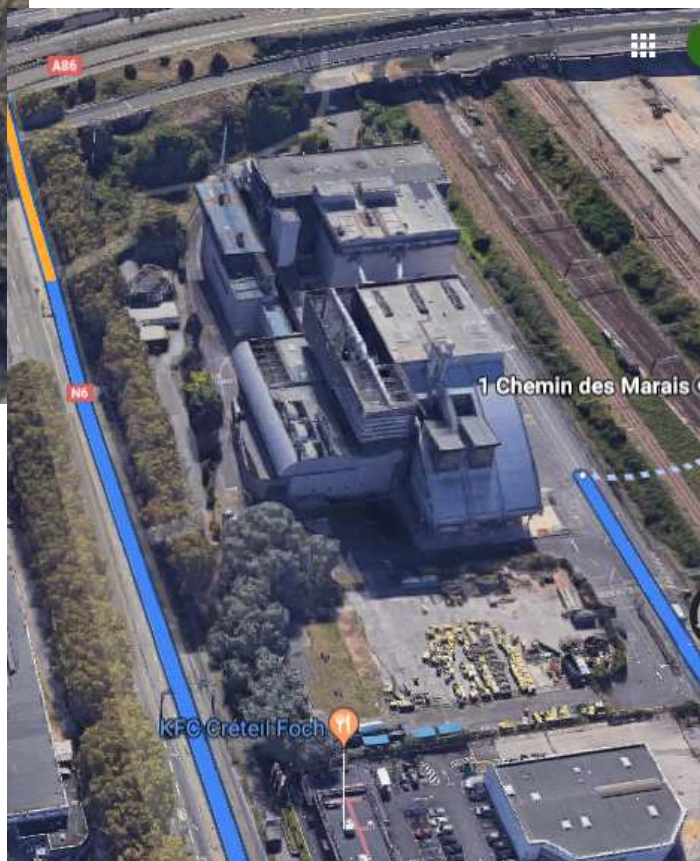
La silhouette de l'UVE est composée de deux grands volumes coiffés aux extrémités nord et sud sur deux toitures courbes ascendantes.



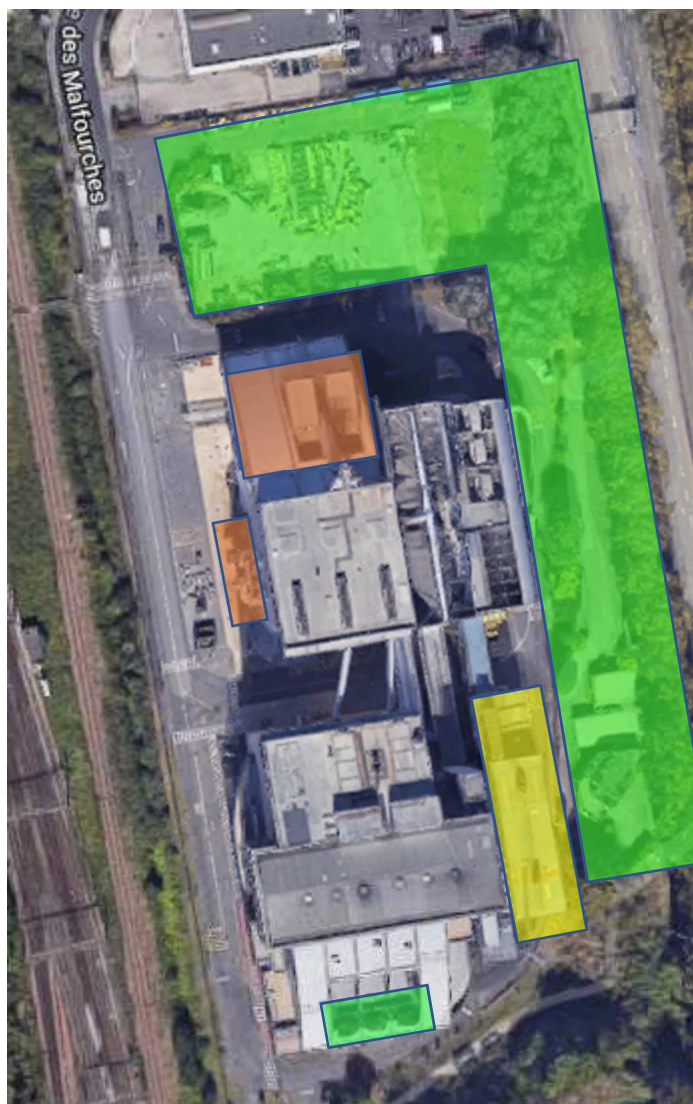


### ÉLÉMENTS DU PROJET

Le projet d'évolution de l'UVE – dans sa **version maximaliste** – compte la suppression des verrières, la création de 4 silos, ainsi que deux projets d'aménagement aux abords de l'usine : une serre de production agricole, une serre pédagogique, et une station hydrogène.



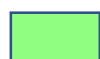




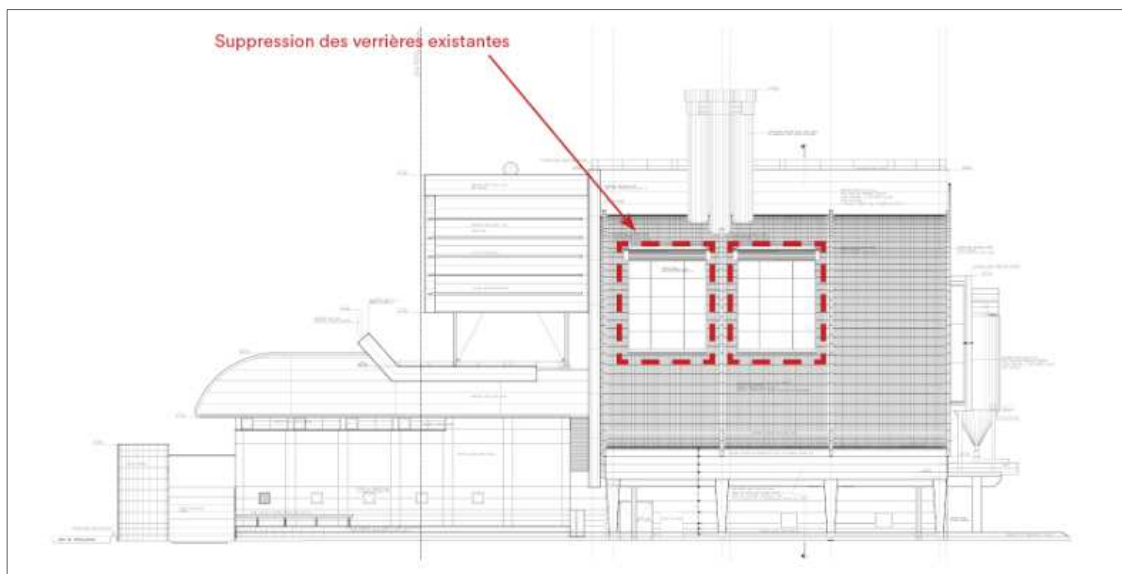
Zone à forte contrainte technique



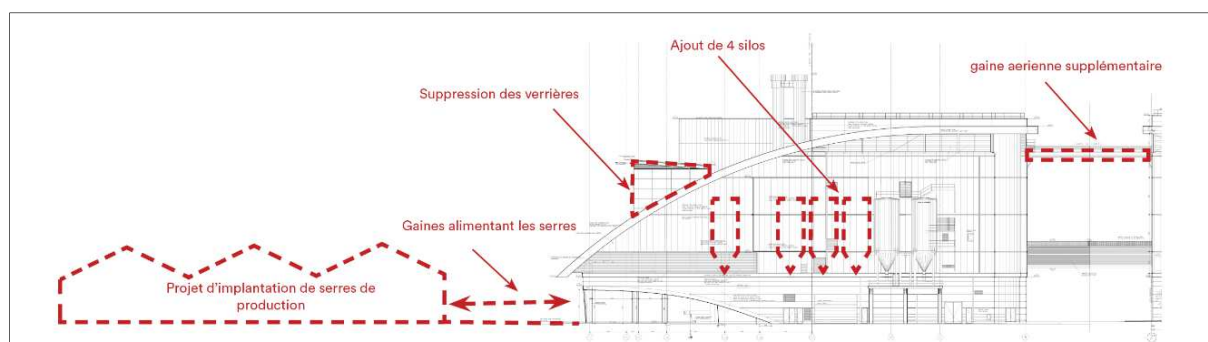
Zone à reconstruire



Zone paysagère à aménager avec future serre pédagogique et station hydrogène



*Description des éléments du projet – façade nord  
source : Lobjoy Delcroix*



*Description des éléments du projet – façade ouest  
source : Lobjoy Delcroix*

## **SIMULATION PAYSAGÈRE**

Dans la version maximaliste du projet présentée ci-dessous, les effets paysagers du projet seront les suivants :

- **La suppression des verrières en façade nord**
- **L'ajout de quatre silos sur la façade ouest de l'installation** : les caractéristiques de ces nouveaux silos seront identiques aux silos existants et leur implantation sera prévue dans la continuité de l'existant (cf. Image 2).
- **Le projet de serre de production agricole et de serre pédagogique** : ces deux projets d'aménagement aux abords de l'usine modifieront l'environnement paysager du site par leur situation en façade sur l'Avenue Foch et par le contraste de matériaux (verre ou polycarbonate) avec les bâtiments proches. Depuis l'espace de stationnement du fast food et de la salle de sport : la silhouette des serres occupera toute la largeur du panorama entre les deux bâtiments de ces enseignes commerciales proches (cf. images 2 et 3).



*Image 1 : Vue depuis l'avenue Foch à l'intersection avec la rue des Malfourches – état actuel et projeté  
source : Lobjoy Delcroix*



*Image 2 : Vue depuis l'A86 itinérante ouest-est – état actuel et projeté  
source : Lobjoy Delcroix*





*Image 3 : Vue depuis la rue des Malfourches, côté D6 – état actuel et projeté  
source : Lobjoy Delcroix*



*Image 4 : Station hydrogène (façade est de l'installation)  
source : Atelier des paysages*



### MESURES D'INTÉGRATION PAYSAGÈRE DU PROJET

Afin de garantir l'insertion paysagère maximale du projet, VALO'MARNE envisage les mesures d'intégration suivantes :

- Étudier, lors des consultations des travaux, les possibilités de **limiter les modifications extérieures de l'installation** (faire les mêmes travaux sans rehausser la toiture, par exemple) ;
- S'assurer que les nouveaux silos soient similaires aux silos existants afin que **l'harmonie architecturale soit conservée** ;
- **Conserver les palettes de matériaux et de couleurs initiales** ;
- **Inscrire le volume des serres dans le prolongement des bâtiments** des enseignes commerciales proches (hauteur d'environ 6 à 7 mètres) ;
- **Planter des arbres d'ornement ou des arbres fruitiers** pour contraster avec l'alignement de platanes de l'Avenue Foch et de compenser un abattage éventuel de structures végétales existantes.